

ST FERDINAND

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Ferdinand sera, en 2018, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant : MRC de L'Érable, 1783 avenue St-Édouard, Plessisville (Québec) G6L 3S7;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de L'Érable et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 27 septembre 2017


Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière